

**M. Nielsen:** Puis-je poser une question au ministre? Laisse-t-il entendre que le bulletin du BFS est inexact?

**L'hon. M. Nicholson:** Les chiffres que je cite peuvent porter sur une date différente et présenter une comparaison portant sur une période différente. Je compare les neuf premiers mois de 1964 aux neuf mois correspondants de 1963. Les chiffres indiquent qu'il y a eu 10.2 p. 100 de mises en chantier de plus que l'an dernier.

**M. Nielsen:** Je crois que les chiffres figurant dans le bulletin que j'ai cités portaient sur la même période. Je ne les ai pas sous les yeux présentement, car je les ai remis à l'éditeur du *hansard*, mais je me rappelle que le chiffre figurant dans le bulletin portait sur la même date, le 29 septembre 1964. Si le BFS se trompe, qu'il me soit permis de dire que les communications entre la SCHL et le Bureau fédéral de la statistique manquent évidemment de précision.

**L'hon. M. Nicholson:** Cela se peut, mais ce chiffre est exact et je suis prêt à m'en porter garant. C'est 10.2 p. 100 de plus pour les neuf premiers mois. Cela signifie que le programme de construction d'hiver obtient le même succès que l'an dernier et, en nous fondant sur les demandes de prêts pour la construction, nous prévoyons, pour 1964, plus de 155,000 mises en chantiers; 1964 se classe ainsi au deuxième rang dans l'histoire canadienne.

**M. Nielsen:** Quelle année occupe le premier rang?

**L'hon. M. Nicholson:** Je crois que c'était 1958. Avant cela 1963 se classait au deuxième rang, maintenant elle passe au troisième rang. Lors de ma visite à Halifax, à St-Jean, des réunions ont été tenues; à Saskatoon où, de concert avec le ministre de l'ancien gouvernement, j'ai inauguré un projet fédéral-provincial de l'habitation, et eu divers entretiens. Compte tenu de cela, ainsi que de mes visites aux lotissements du Manitoba et de l'Alberta et, plus récemment encore, dans ma province natale du Nouveau-Brunswick, je peux affirmer qu'on manifeste un vif intérêt à l'endroit du logement et du réaménagement urbain. Par exemple, l'envergure de ces projets à Hamilton, à Windsor et à Saint-Jean, est incroyable. Il en est de même dans des villes du Manitoba et de la Saskatchewan.

La Société centrale d'hypothèques et de logement connaît présentement une de ses années les plus actives et les plus dynamiques. Il y a encore beaucoup à apprendre, mais je crois vraiment que la Société centrale d'hypothèques et de logement est un organisme efficace et dévoué, et je demande au comité d'approuver sans tarder ce très modeste crédit.

[L'hon. M. Nicholson.]

**M. Chatterton:** A propos de la rubrique «nouveau loyer» dans le tableau que le ministre nous a fourni, je crois que le ministre a dit qu'on avait tenu compte notamment de l'amortissement du capital impayé et que le taux était de 2½ p. 100. Est-ce exact?

**L'hon. M. Nicholson:** En effet, 2½ p. 100. On avait convenu au début, lorsque ces maisons étaient en voie d'être construites pour les anciens combattants, que le placement serait remboursé sur une période de 50 ans au taux annuel de 2½ p. 100. On s'en est tenu à cela, mais lorsqu'un programme de vente a été lancé quelques années plus tard, il a fallu tenir compte de la spéculation et d'autres éléments pour établir les valeurs marchandes dans les diverses régions. Permettez-moi de mettre de côté les loyers pour un instant. Vous remarquerez qu'en ce qui concerne le prix de vente, jamais le prix redressé n'est plus élevé que le prix initial. Dans certains cas, il est un peu plus élevé que le coût mais non pas que le prix initial.

**M. Chatterton:** C'est là ma prochaine question. Le prix de vente redressé est moindre que le coût initial...

**L'hon. M. Nicholson:** Non, mais il n'est pas plus élevé.

**M. Chatterton:** Je dis qu'il est moindre. Quels éléments servent au redressement? La portion du loyer attribuée à la dépréciation par SCHL entre-t-elle en ligne de compte?

**L'hon. M. Nicholson:** D'après mes renseignements, elle n'est qu'un des facteurs.

**M. Chatterton:** Serait-elle le principal facteur dont on tient compte dans le redressement?

**L'hon. M. Nicholson:** Je crois que le principal facteur était que personne n'aurait à payer plus que la valeur de la maison et l'on se proposait d'essayer de ne changer ni les prix ni les coûts des locations dans les régions concernées. Il ne s'agit pas seulement d'être juste à l'endroit d'un nombre limité d'anciens combattants que, j'en suis sûr, n'importe quel gouvernement voudrait aider dans toute la mesure possible. Celui-ci doit aussi être juste envers d'autres gens, envers les contribuables qui lancent de telles entreprises.

**M. Douglas:** Monsieur le président, j'aimerais m'associer à l'honorable député de Vancouver-Est pour protester très énergiquement contre le traitement infligé aux anciens combattants dans l'entreprise de Fraserview. L'aperçu que le ministre vient de donner au comité n'a diminué en rien mes inquiétudes à ce sujet. Il les a plutôt augmentées.